

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 541

5 mars 2013

SOMMAIRE

GS Lux Management Services S.à r.l.	25968	Nido Notting Hill Holding S.à r.l.	25944
Lux Insulation Management S.à r.l.	25952	Nido Notting Hill JV S.à r.l.	25948
Maison 86 Luxembourg S.A.	25960	NIH Theta Management S.à r.l.	25952
Malmaison Europe S.à r.l.	25960	Nomeco SPF S.A.	25937
Mapix S.à r.l.	25961	Noo Fortune S.A.	25943
Mars Investment S.à r.l.	25966	Noo Fortune S.A.	25943
Melsa S.A.	25937	Noo Noodles S.A.	25947
Meridiam Infrastructure Finance II	25922	Noo Noodles S.A.	25947
Meridiam Infrastructure Projects	25925	Nordbat S.A.	25947
Monier Finance S.à r.l.	25951	Northern Coast S.A.	25951
Monier Group S.à r.l.	25960	Northridge S.à r.l.	25937
Monier Special Holdings S.à r.l.	25967	NW DP Investment S.à r.l.	25951
Motorola Solutions Holding S.à r.l.	25930	Oakmont S.à r.l.	25967
MW Zander Luxembourg Holding S.A. ..	25925	Ochs Sàrl	25967
MWZ Finance S.à r.l.	25929	Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l.	25953
New Fortune S.A.	25939	25953
Newport Investments S.A.	25939	Omega Enterprises S.à r.l.	25954
News Luxembourg Finance S.à r.l.	25929	OnX Holdings	25954
NGPMR Lux II S.à r.l.	25943	Orange Mediterranean S.à r.l.	25954
Nido Investment S.à r.l.	25940	Punta Lada S.à r.l.	25961

Meridiam Infrastructure Finance II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.218.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.213 (the Sole Shareholder), represented by Laure MERSCH, avocate à la Cour, whose professional address is at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on December 13th, 2012.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party is the sole shareholder of Meridiam Infrastructure Finance II, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.218 (the Company).

The Company was incorporated on November 5th, 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Jean SECKLER, a notary resident in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2362 of December 3rd, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the items on the agenda and waive the requirement for convening formalities.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers. "

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph (i) in article 8.2 of the Articles, which will read as follows:

"The Board must appoint a chairman from among the class A managers, and may choose a secretary who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. By default, in the cases where there is only one (1) class A manager, such class A manager will be the chairman."

Fourth resolution

As a result of the insertion of a new paragraph (i) in article 8.2 of the Articles, the Sole Shareholder resolves to renumber current paragraphs (i) to (vii) in article 8.2 of the Articles as paragraphs (ii) to (viii).

The Sole Shareholder further resolves to make any amendments to the Articles necessary to reflect this renumbering.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the newly renumbered paragraph (vi) of article 8.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **8.2 Procedure.**

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers at least one (1) A manager and one (1) class B manager shall be present or represented and at least one (1) class A manager votes in favour

of the resolution. In case of ballot, the chairman of the Board has a casting vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman of the Board or by all the managers present or represented. "

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the paragraph (i) of article 8.3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" 8.3. Representation.

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager. (ii) If the Company is managed by a sole manager, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers, i.e. class A managers and class B managers.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to redesignate the current sole manager of the Company, Mr Thierry DEAU, as class A manager, with effect as from January 1st, 2013.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as new class B managers of the Company with effect as from January 1st, 2013 and for an indefinite period of time:

(a) Ms Sandrine BISARO, born on June 26th, 1969, in Metz, France, whose professional address is at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(b) Mr Luc GERONDAL, born on April 23rd, 1976, in Kinshasa, Democratic Republic of Congo, whose professional address is at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.213 (l'Associé Unique),

représenté par Laure MERSCH, avocate à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Meridiam Infrastructure Finance II, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.218 (la Société).

La Société a été constituée le 5 novembre 2009, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 2362 du 3 décembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renonce aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe (i) dans l'article 8.2 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«Le Conseil doit élire un président parmi les gérants de classe A et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil. Par défaut, lorsqu'il n'y a qu'un seul gérant de classe A, ce gérant de classe A sera le président du Conseil.»

Quatrième résolution

Suite à l'insertion du nouveau paragraphe (i) dans l'article 8.2 des Statuts, l'Associé Unique décide de renuméroter les paragraphes (i) à (vii) actuels de l'article 8.2 des Statuts en paragraphes (ii) à (viii).

L'Associé Unique décide également de procéder à toute modification nécessaire des Statuts afin de refléter cette renumérotation.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe (vi) nouvellement renuméroté de l'article 8.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 8.2. Procédure.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que, dans l'éventualité où l'associé unique ou les associés a/ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B doivent être présents ou représentés et au moins un gérant de classe A vote en faveur de la décision. En cas de ballottage, le président du Conseil aura un vote prépondérant. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil ou par tous les gérants présents ou représentés.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe (i) de l'article 8.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 8.3. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. (ii) Si la Société est gérée par un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories différents de gérants, i.e. gérants de classe A et gérants de classe B.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de renommer l'actuel gérant unique de la Société, Monsieur Thierry DEAU, en tant que gérant de classe A, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de classe B de la Société avec effet à compter du 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée:

(a) Madame Sandrine BISARO, née le 26 juin 1969, à Metz, France, dont l'adresse professionnelle est au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(b) Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976, à Kinshasa, République Démocratique du Congo, dont l'adresse professionnelle est au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: L. Mersch et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61909. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007944/165.

(130008790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

MW Zander Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.596.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015888/10.

(130018635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Meridiam Infrastructure Projects, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.188.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.213 (the Sole Shareholder),

represented by Laure MERSCH, avocate à la Cour, whose professional address is at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on December 13th, 2012.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party is the sole shareholder of Meridiam Infrastructure Projects, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.188 (the Company).

The Company was incorporated on October 5th, 2011, pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2996 of December 7th, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the items on the agenda and waive the requirement for convening formalities.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to correct an error in the numbering of the English version of the Articles, so that the English version of the current article 1 of the Articles reads retroactively as of incorporation of the Company, as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Meridiam Infrastructure Projects" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office. The Company's registered office is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company."

The Sole Shareholder further resolves to make any amendments to the English version of the Articles necessary to reflect this renumbering.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the newly renumbered article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph (i) in the newly renumbered article 8.2 of the Articles, which will read as follows:

"The Board must appoint a chairman from among the class A managers, and may choose a secretary who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. By default, in the cases where there is only one (1) class A manager, such class A manager will be the chairman."

Fifth resolution

As a result of the insertion of a new paragraph (i) in the newly renumbered article 8.2 of the Articles, the Sole Shareholder resolves to renumber current paragraphs (i) to (vii) in article 8.2 of the Articles as paragraphs (ii) to (viii).

The Sole Shareholder further resolves to make any amendments to the Articles necessary to reflect this renumbering.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the newly renumbered paragraph (vi) of article 8.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **8.2. Procedure.**

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers at least one (1) A manager and one (1) class B manager shall be present or represented and at least one (1) class A manager votes in favour of the resolution. In case of ballot, the chairman of the Board has a casting vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman of the Board or by all the managers present or represented. "

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the paragraph (i) of the newly renumbered article 8.3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **8.3. Representation.**

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager. (ii) If the Company is managed by a sole manager, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers, i.e. class A managers and class B managers.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to redesignate the current sole manager of the Company, Mr Thierry DEAU, as class A manager, with effect as from January 1st, 2013.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as new class B managers of the Company with effect as from January 1st, 2013 and for an indefinite period of time:

(a) Ms Sandrine BISARO, born on June 26th, 1969, in Metz, France, whose professional address is at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(b) Mr Luc GERONDAL, born on April 23rd, 1976, in Kinshasa, Democratic Republic of Congo, whose professional address is at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.213 (l'Associé Unique),

représenté par Laure MERSCH, avocate à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Meridiam Infrastructure Projects, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.188 (la Société).

La Société a été constituée le 5 octobre 2011, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 2996 du 7 décembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renonce aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de corriger une erreur matérielle dans la numérotation de la version anglaise des Statuts, afin que la version anglaise de l'actuel article 1 des Statuts ait rétroactivement à compter de la constitution de la Société la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Meridiam Infrastructure Projects" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Sièges sociaux.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.»

L'Associé Unique décide également de procéder à toute modification nécessaire de la version anglaise des Statuts afin de refléter cette renumérotation.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe (i) dans l'article 8.2 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«Le Conseil doit élire un président parmi les gérants de classe A et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil. Par défaut, lorsqu'il n'y a qu'un seul gérant de classe A, ce gérant de classe A sera le président du Conseil.»

Cinquième résolution

Suite à l'insertion du nouveau paragraphe (i) dans l'article 8.2 des Statuts, l'Associé Unique décide de renuméroter les paragraphes (i) à (vii) actuels de l'article 8.2 des Statuts en paragraphes (ii) à (viii).

L'Associé Unique décide également de procéder à toute modification nécessaire des Statuts afin de refléter cette renumérotation.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe (vi) nouvellement renuméroté de l'article 8.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 8.2. Procédure.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que, dans l'éventualité où l'associé unique ou les associés a/ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B doivent être présents ou représentés et au moins un gérant de classe A vote en faveur de la décision. En cas de ballottage, le président du Conseil aura un vote prépondérant. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil ou par tous les gérants présents ou représentés.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe (i) de l'article 8.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 8.3. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. (ii) Si la Société est gérée par un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories différents de gérants, i.e. gérants de classe A et gérants de classe B.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de renommer l'actuel gérant unique de la Société, Monsieur Thierry DEAU, en tant que gérant de classe A, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de classe B de la Société avec effet à compter du 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée:

(a) Madame Sandrine BISARO, née le 26 juin 1969, à Metz, France, dont l'adresse professionnelle est au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(b) Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976, à Kinshasa, République Démocratique du Congo, dont l'adresse professionnelle est au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: L. Mersch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61913. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007949/206.

(130008728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

MWZ Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.838.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015889/10.

(130018634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

News Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.391.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour News Luxembourg Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013015890/11.

(130018599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Motorola Solutions Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.874,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.997.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Motorola Solutions, Inc., a company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, under file number 0789650 and having its principal place of business at 1303 East Algonquin Road, Schaumburg, Illinois 60196, United States of America (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5 Rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Motorola Solutions Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171997 (the "Company") and incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 3 October 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 9 November 2012, number 2734. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

II.- The 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,874 (two thousand eight hundred seventy-four United States Dollars) from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 22,874 (twenty-two thousand eight hundred seventy-four United States Dollars) by the issuance of 2,874 (two thousand eight hundred seventy-four) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium in an amount of USD 150,619,472 (one hundred fifty million six hundred nineteen thousand four hundred seventy-two United States Dollars) all of which will be fully paid up through contributions in kind;

3. Subscription and payment by Motorola Solutions, Inc. of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Reclassification of the 22,874 (twenty-two thousand eight hundred seventy-four) shares issued by the Company, having a nominal value of USD 1 (one United State Dollars) each, into:

- 22,587 (twenty-two thousand five hundred eighty-seven) voting shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, and

- 287 (two hundred eighty-seven) non-voting shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

6. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company;

7. Subsequent amendment of article 9 of the articles of association of the Company; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine each document carefully.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,874 (two thousand eight hundred seventy-four United States Dollars) from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States

Dollars) to USD 22,874 (twenty-two thousand eight hundred seventy-four United States Dollars) by the issue of 2,874 (two thousand eight hundred seventy-four) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares") subject to the payment of a share premium of USD 150,619,472 (one hundred fifty million six hundred nineteen thousand four hundred seventy-two United States Dollars) payable to the share premium account of the Company (the "Share Premium") out of which an amount of USD 287,4 (two hundred eighty-seven United States Dollars forty Cents) shall be allocated to the legal reserve, all of which will be fully paid up through contributions in kind as described below (the "Contributions").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contributions as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contributions as described below.

Description of the Contributions

The Contributions made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of:

- (i) 28,345 ordinary shares with a nominal value of AUD 1 each, representing the entire issued share capital of Motorola Solutions Smartnet Pty. Limited, a company organized and existing under the laws of Australia (the "Contribution 1");
- (ii) 1 share with a nominal value of EUR 1,500,000, representing the entire issued share capital of Motorola Solutions Austria GmbH, a company organized and existing under the laws of Austria (the "Contribution 2");
- (iii) 10,001 shares with a nominal value of DKK 1,000 each, representing the entire issued share capital of Motorola Solutions Denmark A/S, a company organized and existing under the laws of Denmark (the "Contribution 3");
- (iv) 78,342,002 ordinary shares with a nominal value of USD 1 each, representing the entire issued share capital of Motorola Solutions International Holding Limited, a company organized and existing under the laws of England and Wales (the "Contribution 4");
- (v) 3,000 shares with a nominal value of NOK 1,000 each, representing the entire issued share capital of Motorola Solutions Norway AS, a company organized and existing under the laws of Norway (the "Contribution 5");
- (vi) 5,902 shares with a nominal value of PLN 600 each, representing the entire issued share capital of Motorola Solutions Polska Sp.z.o.o., a company organized and existing under the laws of Poland (the "Contribution 6");
- (vii) 9,200 shares with a nominal value of PLN 500 each, representing the entire issued share capital of Motorola Solutions Systems Polska Sp.z.o.o., a company organized and existing under the laws of Poland (the "Contribution 7");
- (viii) 1 quota with a nominal value of EUR 259,900, representing 99.962% of the share capital of Motorola Solutions Portugal, Lda., a company organized and existing under the laws of Portugal (the "Contribution 8"); and
- (ix) 81,000 ordinary shares with a nominal value of SEK 100 each, representing the entire issued share capital of Motorola Solutions Sweden AB, a company organized and existing under the laws of Sweden (the "Contribution 9").

Valuation

The Contributions are valued at an aggregate amount of USD 150,622,346 as follows:

- The Contribution 1 is valued at USD 1,204,834;
- The Contribution 2 is valued at USD 16,672,947;
- The Contribution 3 is valued at USD 6,960,598;
- The Contribution 4 is valued at USD 98,799,252;
- The Contribution 5 is valued at USD 1;
- The Contribution 6 is valued at USD 2,025,337;
- The Contribution 7 is valued at USD 11,586,337;
- The Contribution 8 is valued at USD 11,086,714; and
- The Contribution 9 is valued at USD 2,286,326.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 30 November 2012 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The book value of the Contributions is currently being determined and shall be subject to adjustment further to the final determination of their book value based on a valuation method to be agreed upon by the Company and the Sole Shareholder (the "Adjustment"). The Adjustment, if any, shall be made within 90 days of the date hereof and shall be

notified in writing by the Company to the Sole Shareholder, including (i) the final determination of the book value of the Contributions, and (ii) a description of the valuation methodology used (the "Notice").

The Sole Shareholder shall accept or deny the Adjustment in writing within 10 (ten) days as from the receipt of the Notice. Should the Sole Shareholder refuse the Adjustment, the Sole Shareholder and the Company shall have recourse to the opinion of an independent expert, whose nomination shall be agreed on by them. The expert's decision shall, save for unmistakable error of appreciation, be final and binding. In the event of no agreement on the nomination of an independent expert, the said expert shall be nominated at the request of the most diligent party by the parent company of the Sole Shareholder and the Company as soon as possible.

The Adjustment shall be effective as of the date hereof and the difference of value of the Contributions as herein stated and as stated in the Notice shall be allocated to the share premium only, which shall be adjusted upward or downward (as applicable), by virtue of a meeting of the shareholders of the Company to be held under private seal.

The Company shall convene such shareholders' meeting within 10 (ten) days as from the date on which the final determination of the value of the Contributions is made and agreed upon by the Company and the Sole Shareholder in order to acknowledge the Adjustment.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contributions has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) John Kenneth Wozniak, born in Bloomington, Illinois, United States of America, on 24 July 1971, residing professionally at 1751 N. Western Avenue, 202 Chicago, Illinois 60647, United States of America,; and

b) Edward Joseph Fitzpatrick, born in Philadelphia, Pennsylvania, United States of America, on 13 August 1966, residing at 20936 West High Ridge Drive Kildeer, Chicago, Illinois 60647, United States of America;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of the Contributions, with their valuations, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Motorola Solutions, Inc.: 22,874 (twenty-two thousand eight hundred seventy-four) shares.

The notary acts that the 22,874 (twenty-two thousand eight hundred seventy-four) shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to reclassify the 22,874 (twenty-two thousand eight hundred seventy-four) shares issued by the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, into

- 22,587 (twenty-two thousand five hundred eighty-seven) voting shares; and

- 287 (two hundred eighty-seven) non-voting shares.

Sixth resolution:

Further to resolutions 2 and 5 above and the Contributions having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 22,874 (twenty-two thousand eight hundred seventy-four United States Dollars), represented by 22,874 (twenty-two thousand eight hundred seventy-four) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into 22,587 (twenty-two thousand five hundred eighty-seven) voting shares (the "Voting Shares ") and 287 (two hundred eighty-seven) non-voting shares (the "Non-Voting Shares ").

All the Voting Shares and the Non-Voting Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

Voting Shares may be issued or cancelled by means of a resolution of the Shareholders' Meeting adopted by shareholders representing % of the Voting Shares of the Company. Non Voting Shares may be issued or cancelled by means of a resolution of the Shareholders' Meeting adopted by shareholders representing % of the share capital of the Company, including at least a majority of % of Non-Voting Shares."

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 9 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

" **Art. 9.** Each Voting Share confers an identical voting right and each holder of Voting Shares has voting rights commensurate to its/his/her shareholding. The Company may only issue Voting Shares having each an equal voting right.

By exception, when and only when the shares issued by the Company are held by a single shareholder, the Company may resolve to issue Non-Voting Shares or convert existing Voting Shares into Non-Voting Shares. Such shares shall have no voting rights and shall never be taken into account for the calculation of the quorum or majority requirements, save for resolutions having for purpose:

- (i) the issue or cancellation of Non-Voting Shares;
- (ii) the determination and change of the rights attaching to the Non-Voting Shares, included but not limited to, the right of dividends; and
- (iii) the change of the corporate object of the Company.

When at any time during the life of the Company, its shares are held by more than one single shareholder; all Non-Voting Shares shall automatically and immediately be converted into Voting Shares. In such a case, the Company's share register should be updated to reflect the automatic conversion as soon as practicable and the Articles modified during the next Shareholders' Meeting to be convened following the automatic conversion."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about seven thousand euros (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Motorola Solutions, Inc. une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro de registre 0789650 et ayant son principal établissement au 1303 East Algonquin Road, Schaumburg, Illinois 60196, Etats-Unis d'Amérique (l "Associé Unique"),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de «Motorola Solutions Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171997 (la «Société») et constituée selon un acte passé par le notaire prénommé le 3 Octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 9 novembre 2012, numéro 2734. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.874 USD (deux mille huit cent soixante-quatorze Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 22.874 USD (vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze Dollars américains) par l'émission de 2.874 (deux mille huit cent soixante-quatorze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 150.619.472 USD (cent cinquante millions six cent dix-neuf mille quatre cent soixante-douze Dollars Américains), le tout devant être payée au moyen d'apports en nature;

3. Souscription et paiement par Motorola Solutions, Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apports en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Reclassification des 22.874 (vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze) parts sociales émises par la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, en:

- 22.587 (vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt sept) parts sociales avec droit de vote ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune; et

- 287 (deux cent quatre-vingt-sept) parts sociales sans droit de vote, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;

6. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société;

7. Modification subséquente de l'article 9 des statuts de la Société; et

8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.874 USD (deux mille huit cent soixante-quatorze Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 22.874 USD (vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze Dollars Américains) par l'émission de 2.874 (deux mille huit cent soixante-quatorze) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 150.619.472 USD (cent cinquante millions six cent dix-neuf mille quatre cent soixante-douze Dollars Américains) payable sur le compte prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 287.4 USD (deux cent quatre-vingt-sept Dollars Américains quarante cents) sera allouée à la réserve légale, la totalité devant être payée par des apports en nature comme décrits ci-dessous (les «Apports»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen des Apports décrits ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, laquelle déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement payées par l'Associé Unique par voie des Apports.

Description des Apports

Les Apports faits par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission, est composé de:

(i) 28.345 actions ordinaires, ayant une valeur nominale de 1 AUD (un Dollar Australien) chacune, représentant la totalité du capital social de Motorola Solutions Smartnet Pty, Limited, une société constituée selon le droit Australien (l'«Apport 1»);

(ii) 1 action ayant une valeur nominale de 1.500.000 EUR (un million cinq cent mille Euros), représentant la totalité du capital social de Motorola Solutions Austria GmbH, une société constituée selon le droit Autrichien (l'«Apport 2»);

(iii) 10.001 actions d'une valeur nominale de 1.000 DKK (mille Couronne Danoise) chacune, représentant la totalité du capital social de Motorola Solutions Denmark A/S, une société constituée selon le droit Danois (l'«Apport 3»);

(iv) 78.342.002 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de Motorola Solutions International Holding Limited, une société constituée selon le droit des Iles Britanniques (l'«Apport 4»);

(v) 3.000 actions d'une valeur nominale de 1.000 NOK (mille Couronnes Norvégiennes) chacune, représentant la totalité du capital social de Motorola Solution Norways AS, une société constituée selon le droit Norvégien (l' «Apport 5»);

(vi) 5.902 actions, ayant une valeur nominale de 600 PLN (six cents Zlotys) chacune, représentant la totalité du capital social de Motorola Solutions Polska Sp.z.o.o., une société constituée selon le droit Polonais (l' «Apport 6»);

(vii) 9.200 actions, ayant une valeur nominale de 500 PLN (cinq cents Zlotys) chacune, représentant la totalité du capital social de Motorola Solutions Systems Polska Sp.z.o.o., une société constituée selon le droit Polonais (l' «Apport 7»);

(viii) 1 quota ayant une valeur nominal de 259.900 EUR, représentant 99.962% du capital social de Motorola Solutions Portugal, Lda., une société constituée selon le droit Portuguais (l' «Apport 8»); et

(ix) 81.000 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100 SEK chacune, représentant 99.962% du capital social de Motorola Solutions Sweden AB, une société constituée selon le droit Suédois (l' «Apport 9»).

Evaluation

Les Apports sont évalués pour un montant de 150.622.346 USD (cent cinquante millions six cent vingt-deux mille trois cent quarante-six Dollars Américains) comme suit:

- L'apport 1 est évalué à 1.204.834 USD;
- L'Apport 2 est évalué à 16.672.947 USD;
- L'Apport 3 est évalué à 6.960.598 USD;
- L'Apport 4 est évalué à 98.799.252 USD;
- L'Apport 5 est évalué à 1 USD;
- L'Apport 6 est évalué à 2.025.337 USD;
- L'Apport 7 est évalué à 11.586.337 USD;
- L'Apport 8 est évalué à 11.086.714 USD; et
- L'Apport 9 est évalué à 2.286.326 USD.

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 30 Novembre 2012 et laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La valeur comptable des Apports est en cours de détermination et pourra faire l'objet d'un ajustement résultant de la détermination finale de la valeur comptable de ces Apports basée sur une méthode d'évaluation à convenir entre la Société et l'Associé Unique (l' «Ajustement»). L'Ajustement, le cas échéant, doit être fait dans les 90 jours à compter de la date des présentes et sera notifié par écrit par la Société à l' Associé Unique, incluant (i) la détermination finale de la valeur comptable des Apports, et (ii) la description de la méthode d'évaluation utilisée (la «Notice»).

L'Associé Unique acceptera ou refusera l'Ajustement par écrit dans les 10 (dix) jours à compter de la réception de la Notice. Si l'Associé Unique rejete l'Ajustement, l'Associé Unique et la Société auront recours à l'opinion d'un expert indépendant nommé par accord mutuel. la décision de l'expert sera finale et engagera les parties, sauf erreur d'appréciation manifeste de l'expert. Dans l'hypothèse où un tel accord mutuel n'est pas obtenu, ledit expert sera nommé à la demande de la partie la plus diligente par la société mère de l'Actionnaire Unique où par la Société dans les meilleurs délais.

L'Ajustement sera rétroactif à la date du présent acte et la différence de valeur entre les Apports telle qu'établie dans le présent acte et telle qu'établie dans la Notice sera allouée uniquement à la prime d'émission, laquelle sera ajustée à la hausse ou à la baisse (selon le cas), en vertu d'une assemblée des associés de la Société tenue sous seing privé.

La Société convoquera ladite assemblée des associés dans les 10 (dix) jours à compter de la date où la détermination finale de la valeur des Apports est décidée et acceptée par la Société et l' Associé Unique de sorte à reconnaître l'Ajustement.

Preuve de l'Existence des Apports

Une preuve de l'existence des Apports a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) John Kenneth Wozniak, né à Bloomington, Illinois, Etats- Unis d'Amérique, le 24 Juillet 1971, résidant professionnellement sis au 1751 N. Western Avenue, 202 Chicago, Illinois 60647, Etats-Unis d'Amérique; et

b) Edward Joseph Fitzpatrick, né à Philadelphia, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, le 13 Août 1966, resident is à 20936 West High Ridge Drive Kildeer, Chicago, Illinois 60647, Etats-Unis d'Amérique;

tous représentés par by Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé contenue dans la déclaration sur la valeur des Apports.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison des Apports, consentent expressément avec la description des Apports, avec leur évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- Motorola Solutions, Inc: 22.874 (vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 22.874 (vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider des résolutions à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

L'associé Unique décide de reclasser les 22.874 (vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze) parts sociales émises par la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, en:

- 22.587 (vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-sept) parts sociales avec droits de vote; et
- 287 (deux cent quatre-vingt-sept) parts sociales sans droit de vote.

Sixième résolution:

Suite aux résolutions 2 et 5 ci-dessus, et les Apports ayant été dûment réalisés, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 22.874 USD (vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze Dollars Américains) représenté par 22.874 (vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, divisées en (i) 22.587 (vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-sept) parts sociales avec droit de vote (les «Parts Sociales Votantes») et (ii) 287 (deux cent quatre-vingt-sept) parts sociales sans droit de vote (les «Parts Sociales Non Votantes»).

Toutes les Parts Sociales Votantes et Parts Sociales Non Votantes seront collectivement référencés comme "parts sociales", ou le cas échéant, individuellement comme une "part sociale".

Les Parts Sociales Votantes peuvent être émises ou annulées au moyen d'une résolution de l'Assemblée des Associés adoptée par les associés représentant 3/4 des Parts Sociales Votantes de la Société. Les Parts Sociales Non Votantes peuvent être émises ou annulées au moyen d'une résolution de l'Assemblée des Associés adoptées par les associés représentant 3/4 du capital social de la Société, incluant au moins une majorité des 3/4 des Parts Sociales Non Votantes."

Septième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 9 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** Chaque Part Sociale Votante confère un droit de vote identique et chaque détenteur de Parts Sociales Votantes a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. La Société peut seulement émettre des Parts Sociales Votantes ayant chacune un droit de vote égal.

Par exception, quand et seulement quand les parts sociales émises par la Société sont détenues par un seul associé, la Société peut décider d'émettre des Parts Sociales Non Votantes ou de convertir les Parts Sociales Votantes existantes en Parts Sociales Non Votantes. De telles parts sociales ne posséderont pas de droit de vote et ne pourront en aucun cas être prises en considération pour les besoins du calcul de quorum ou de majorité, sauf pour les résolutions ayant comme objet:

- (i) l'émission ou l'annulation des Parts Sociales Non Votantes;
- (ii) la détermination et le changement des droits attachés aux Parts Sociales Non Votantes, y compris mais sans s'y limiter, le droit aux dividendes; et
- (iii) le changement de l'objet social de la Société.

Lorsque, à tout moment durant l'existence de la Société, ses parts sociales sont détenues par plus d'un seul associé, toutes les Parts Sociales Non Votantes seront automatiquement et immédiatement converties en Parts Sociales Votantes. Dans ce cas, le registre de parts sociales de la Société sera révisé dès que possible afin de refléter la conversion automatique et les Statuts seront modifiés durant le prochaine Assemblée des Associés amenée à se réunir après la conversion automatique."

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette le présent acte, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013007955/386.

(130009043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Nomeco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.803.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2012

1. La liquidation de la société NOMECO SPF, S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

MERLIS S.à r.l.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2013015893/17.

(130018826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Northridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.806.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015894/10.

(130018257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Melsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3421 Dudelange, 2, rue du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 160.623.

—
L'an deux mille douze.

Le sept décembre

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MELSA S.A., avec siège social à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 160.623,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1474 du 05 juillet 2011.

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juin 2012, publié au Mémorial C, numéro 1829 du 20 juillet 2012

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Salem CHEHIBI, responsable de bar, demeurant à F-57290 Fameck, 14, place du Marché

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Quentin GUERINEAU, Directeur Marketing, demeurant à F-57070 Metz, 4, rue Androuin Roucel

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Mario KAISER, Directeur général, demeurant à F-57290 Fameck, 1, rue de Belfort,

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENTS EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- €), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de son adresse actuelle L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé à L-3421 Dudelange, 2, rue du Berger.

Modification afférente de l'article quatre (4) des statuts.

2) Ajout de l'alinéa suivant à l'article trois (3) des statuts en premier alinéa relatif à l'objet social de la société comme suit:

"La société a pour objet la vente d'éthylotests chimiques et électroniques, le commerce en général et l'exploitation de sites internet".

3) Modification du 1^{er} alinéa de l'article (13) des statuts comme suit:

"La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués, dont celle de Monsieur Mario KAISER."

4) Nomination de nouveaux administrateurs

5) Nomination de nouveaux administrateurs-délégués

6) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé à L-3421 Dudelange, 2, rue du Berger.

Suite à cette décision, l'assemblée décide de modifier l'article quatre (4) - premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. 1^{er} alinéa. Le siège social est établi à Dudelange.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article trois (3) des statuts relatif à l'objet social de la société, en premier alinéa, de sorte que cet article aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet la vente d'éthylotests chimiques et électroniques, le commerce en général et l'exploitation de sites internet."

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'article 13 -premier alinéa des statuts comme suit:

"La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués, dont celle de Monsieur Mario KAISER."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat de Monsieur Salem CHEHIBI, prénommé. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de 2018. L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018:

Monsieur Mario KAISER, Directeur général, né à Trêves (Allemagne) le 21 septembre 1973, demeurant à F-57290 Fameck, 1, rue de Belfort,

Monsieur Quentin GUERINEAU, Directeur Marketing, né à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 12 avril 1989, demeurant à F-57070 Metz, 4, rue Androuin Roucel

Monsieur Romain VAJNOCZKI, Directeur Commercial, né à Metz (France) le 28 janvier 1988, demeurant à F-57050 Metz, 28, rue Le Moyné

Réunion du conseil d'administration

1) Monsieur Mario KAISER, 2) Monsieur Quentin GUERINEAU 3) Monsieur Romain VAJNOCZKI, et 4) Monsieur Salem CHEHIBI, prénommés, ici présents, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Mario KAISER, Monsieur Quentin GUERINEAU

Monsieur Romain VAJNOCZKI, et Monsieur Salem CHEHIBI, prénommés sont nommés administrateurs-délégués.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Chehibi, Guerineau, Kaiser, Vajnoczki, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16602. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007977/107.

(130009038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

New Fortune S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.125.

Par la présente, je dénonce le siège social de la société „NEW FORTUNE S.A., 1, Place du Théâtre, immatriculée sous le numéro du RCS Luxembourg B 121125, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015897/10.

(130018763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Newport Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 69.308.

Il est porté à connaissance des tiers que Mr. Christian Dumolin, administrateur de la Société, depuis le 14 juin 1999 exerce aussi la charge de Président du Conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30 janvier 2013.

Pour la Société

Un Gérant

Référence de publication: 2013015899/13.

(130018904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Nido Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.111.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December,
Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Nido Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 163510, having its registered office at 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Nido Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) represented by seven hundred fifty (750) shares of twenty British Pounds (GBP 20) each and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 164111 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on July 11, 2011 by and before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2956 on December 2, 2011.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides and resolves:

That BRE/Management 3 S.A., a public limited liability company, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 151598, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. It will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the shareholder, if any, in accordance with article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed is estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Nido Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163510, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg,

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de Nido Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) représenté par sept cents cinquante (750) parts sociales, de vingt Livres Sterling (20 GBP) chacune, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164111 (la "Société"), constituée par acte notarié en date du 11 juillet 2011 par Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2956 le 2 décembre 2011.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ("La Loi"), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide et résout:

Que BRE/Management 3 S.A., une société anonyme luxembourgeoise, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151598, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, est nommé en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou d'autres débiteurs qu'ils paient les sommes qu'ils s'engagent à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu' à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la loi.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur suggèrera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé, si besoin, conformément à l'article 151.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société donne pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à aujourd'hui.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1,300).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17572. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008002/171.

(130008459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

NGPMR Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.503.424,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.653.

—
Extrait des résolutions du Conseil de gérance

Par résolutions circulaires datées du 15 janvier 2013, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 15 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013015901/16.

(130018835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Noo Fortune S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.078.

—
Par la présente, je dénonce le siège social de la société „NOO FORTUNE S.A., 1, Place du Théâtre, immatriculée sous le numéro du RCS Luxembourg B 121078, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015902/10.

(130018764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Noo Fortune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 121.078.

—
EXTRAIT

En date du 10 janvier 2013

- Madame Carine Bittler, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, et

- Monsieur Yves Schmit, Comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre ont donné leur démission du poste d'administrateurs qu'ils occupaient au sein de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013015903/17.

(130019059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Nido Notting Hill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.192.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December,
Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 141118, having its registered office at 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Nido Notting Hill Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) represented by seven hundred fifty (750) shares of twenty British Pounds (GBP 20) each and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 130192 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on July 10, 2007 by and before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1956 on September 12, 2007.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides and resolves:

That BRE/Management 5 S.A., a public limited liability company, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 151600, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the shareholder, if any, in accordance with article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed is estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141118, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Nido Notting Hill Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille Livres Sterling (GBP 15,000) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales de vingt Livres Sterling (GBP 20) chacune, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130192 (la "Société"), constituée par acte notarié en date du 10 juillet 2007 par Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1956 le 12 septembre 2007.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ("La Loi"), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide et résout:

Que BRE/Management 5 S.A., une société anonyme luxembourgeoise, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151600, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommé en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou d'autres débiteurs qu'ils paient les sommes qu'ils s'engagent à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la loi.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé, si besoin, conformément à l'article 151.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société donne pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à aujourd'hui.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1,300).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17577. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008003/171.

(130008462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Noo Noodles S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.068.

Par la présente, je dénonce le siège social de la société „NOO NOODLES S.A., 1, Place du Théâtre, immatriculée sous le numéro du RCS Luxembourg B 121068, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

André HARPES

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013015904/11.

(130018762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Noo Noodles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 121.068.

EXTRAIT

En date du 10 janvier 2013

- Madame Carine Bittler, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, et Monsieur Yves Schmit, Comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre ont donné leur démission du poste d'administrateurs qu'ils occupaient au sein de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013015905/16.

(130019048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Nordbat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 102.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015906/10.

(130018953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Nido Notting Hill JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.873.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Nido Notting Hill Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 130192, having its registered office at 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Nido Notting Hill JV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of sixteen thousand British Pounds (GBP 16,000) represented by seven hundred fifty (750) shares of category A of twenty British Pounds (GBP 20) each and fifty (50) shares of category B of twenty British Pounds (GBP 20) each and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 140873 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on July 31, 2008 by and before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2124 on September 2, 2008.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides and resolves:

That BRE/Management 5 S.A., a public limited liability company, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 151600, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the shareholder, if any, in accordance with article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Nido Notting Hill Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130192, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg,

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Nido Notting Hill JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, ayant un capital social de seize mille Livres Sterling (GBP 16,000) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales de classe A, de vingt Livres Sterling (GBP 20) chacune et cinquante (50) parts sociales de classe B, de vingt Livres Sterling (GBP 20) chacune, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140873 (la "Société"), constituée par acte notarié en date du 31 juillet 2008 par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2124 le 2 septembre 2008.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («La Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide et résout:

Que BRE/Management 5 S.A., une société anonyme luxembourgeoise, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151600, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, est nommé en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou d'autres débiteurs qu'ils paient les sommes qu'ils s'engagent à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu' à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la loi.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur suggèrera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé, si besoin, conformément à l'article 151.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société donne pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à aujourd'hui.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17566. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008004/165.

(130008466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Northern Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 100.386.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 28 novembre 2012

Suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS, l'assemblée décide de nommer Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt – L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur. Par conséquent, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

L'assemblée entérine la décision du conseil d'administration du 1^{er} février 2012 de coopter Mademoiselle Céline JULIEN en remplacement de Monsieur Jacob EDANG, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

L'assemblée entérine la décision du conseil d'administration du 2 décembre 2011 de nommer Madame Catherine CALVI comme nouvel administrateur-délégué, en remplacement de Monsieur Maurice HOUSSA, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015908/17.

(130018316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Monier Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 156.846.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 décembre 2012

En date du 28 décembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Monsieur Klaus-Peter KISSLER de son mandat de gérant de la Société avec au 31 décembre 2012;

- de nommer Monsieur Ole Fritjof OLDENBURG, né le 14 mai 1976 à Preetz, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur ZWANZIG Axel, gérant
- Monsieur OLDENBURG Ole Fritjof, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Monier Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013015846/22.

(130018707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

NW DP Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 160.474.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013015909/12.

(130018679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

**Lux Insulation Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NIH Theta Management S.à r.l.).**

Capital social: USD 16.342,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 166.915.

—
In the year two thousand and twelve on the eighteenth day of December.
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARS:

Cayman NIH Theta Holdings, L.P., an exempted limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, c/o Walkers Corporate Services Limited, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of the Cayman Islands under number WK 55945,

here represented by Ms. Sofia Afonso-DaChao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 14, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of “NIH Theta Management S.à r.l.” (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166915, established pursuant to a deed of the undersigned notary of February 6, 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of March 30, 2012, number 848.

II. The Company’s share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) divided into twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to convert the Company’s functional currency from Euro to United States Dollars and to convert all the twelve thousand five hundred (12.500) ordinary shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each of the Company, into sixteen thousand three hundred forty-two (16.342) ordinary shares, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each;

IV. Pursuant to the above, article 6 first paragraph of the Company’s articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at sixteen thousand three hundred forty-two United States Dollars (USD 16.342,00) represented by sixteen thousand three hundred forty-two (16.342) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each”.

V. The sole shareholder resolves to change the name of the Company to “Lux Insulation Management S.à r.l.”.

VI. Pursuant to the above change of name, article 4 of the Company’s articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The Company shall bear the name “Lux Insulation Management S.à r.l.”.”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.00).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L’an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Cayman NIH Theta Holdings, L.P., un exempted limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au 87 Mary Street, c/o Walkers Corporate Services Limited, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, enregistré auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro WK 55945,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «NIH Theta Management S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166915, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3085 du 30 mars 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de convertir la monnaie fonctionnelle de la Société de Euro à Dollars Américains et de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune de la Société en seize mille trois cent quarante-deux (16.342) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain chacune.

IV. Suite au changement ci-dessus, l'article 6 premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à seize mille trois cent quarante-deux Dollars Américains (USD 16.342,00) représenté par seize mille trois cent quarante-deux (16.342) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune”.

V. L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Lux Insulation Management S.à r.l.».

VI. Suite au changement de dénomination sociale, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «Lux Insulation Management S.à r.l.»»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent Euro (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008018/99.

(130008476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.295.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharon CALLAHAN

B Manager

Référence de publication: 2013015911/11.

(130018824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

OnX Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.840.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de Robb Warwick, gérant de la Société, comme suit:

- 338 Pier avenue, CA 90254 Hermosa Beach, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013015913/15.

(130018843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Orange Mediterranean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015914/10.

(130018630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Omega Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.244.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of Decmeber.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PENROD (CYPRUS) HOLDINGS LTD, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Arkadias, 10B, Germasogeia, 4044, Limassol, Cyprus (HE 210213)

Here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearing party asked the notary to document the incorporation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control

of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 3. The company is formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "Omega Enterprises S.a r.l.", a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at USD 17,000 (seventeen thousand dollar) represented by 17,000 (seven teen thousand) shares with a par value of USD 1,- (one dollar) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law concerning commercial companies.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily shareholders, appointed by the shareholders.

Except if otherwise provided by the general meeting of shareholders, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital. Article 100 of the law concerning commercial companies is applicable.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16 The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be used freely by the shareholders. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which is the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first day of December two thousand and thirteen.

Subscription and Payment.

All the 17,000 (seventeen thousand) shares are subscribed by the sole shareholder.

All the shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of USD 17,000 (seventeen thousand dollars) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,250.-.

The corporate capital is valued at EUR 13,110.40-.

Decisions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following decisions.

1) Thomas ALLINA, born in St. Pölten (Austria) on 28 July 1974, with professional address at 3 rue du Léman, 1201 Geneva, Switzerland, is appointed as class A manager of the company for an undetermined period;

2) Elizabeth TIMMER, born in Zuidelijke IJsselmeerpolder (the Netherlands) on 24 July 1965, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, is appointed as class B manager of the company for an undetermined period.

3) Richard BREKELMANS, born in Amsterdam (the Netherlands) on 12 September 1960, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, is appointed a class B manager of the company for an undetermined period.

4) The registered office is established at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

PENROD (CYPRUS) HOLDINGS LTD, une limited liability company constituée selon le droit de Chypre, avec siège social à Arkadias, 10B, Germasogeia, 4044, Limassol, Chypre, (HE 210213)

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée soumise à la loi applicable et les présents statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Omega Enterprises S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à USD 17.000,- (dix-sept mille dollars) représenté par 17.000 (dix-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. L'article 100 de la loi concernant les sociétés commerciales est applicable.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille treize.

Souscription et Libération.

Toutes les 17.000 (dix-sept mille) parts sont souscrites par l'associé unique.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de USD 17.000,- (dix-sept mille dollars), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1,250.- EUR.

Le capital social a été évalué à 13.110,40 EUR.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Thomas ALLINA, né à St. Pölten (Autriche), le 28 juillet 1974, avec adresse professionnelle au 3, rue du Léman, 1201 Geneva, Switzerland, est nommé en tant que gérant de classe A de la société pour une durée indéterminée;

2) Elizabeth TIMMER, née à Zuidelijke IJsselmeerpolder (Pays-Bas), le 24 juillet 1965, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, est nommée en tant que gérante de classe B de la société pour une durée indéterminée.

3) Richard BREKELMANS, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 12 septembre 1960, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de classe B de la société pour une durée indéterminée.

4) Le siège social de la société est fixé au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2012. Relation GRE/2012/4839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013008026/284.

(130008840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Monier Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.400.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 décembre 2012

En date du 29 décembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Klaus-Peter KISSLER de son mandat de gérant de classe B de la Société avec au 31 décembre 2012;

- de nommer Monsieur Ole Fritjof OLDENBURG, né le 14 mai 1976 à Preetz, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2013.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- BNP Paribas S.A., gérant de classe A
- Monsieur DINANDT Pepijn R., gérant de classe A
- Monsieur NOTTIN Fabrice A., gérant de classe A
- Monsieur Dr KOCH Jürgen, gérant de classe A
- Monsieur SADDI Karim, gérant de classe A
- Monsieur ROBYNS Dominique, gérant de classe B
- Monsieur OLDENBURG Ole Fritjof, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Monier Group S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013015847/28.

(130018706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Maison 86 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 168.081.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013015836/12.

(130018841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Malmaison Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 123.952.

—

Par résolutions signées en date du 10 janvier 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Elliot Colin, avec adresse au 1, Kendal Street, West Garden Place, W2 2AQ Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de Classe A avec effet au 29 février 2012.

2. Nomination de Paul Roberts, avec adresse au 211 Broadway, PE1 4DS Peterborough, United Kingdom au mandat de Gérant de Classe A, avec effet au 29 février 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015838/15.

(130018730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Mapix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.450.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 166.223.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015839/11.

(130018452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Punta Lada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.217.

STATUTES

In the year two thousand twelve.

On the twelfth day of December.

Before us Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DUCHEMIN INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the law of the British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, company number: 1061433,

duly represented by Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 12 December 2012.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is PUNTA LADA S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may also acquire, sell, manage and promote all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 162,500 (one hundred sixty-two thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred twenty-five) Class A corporate units, 750 (seven hundred fifty) Class B corporate units and 750 (seven hundred fifty) Class C corporate units with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, having the same rights in all respects.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least one manager who need not to be member and who is appointed by the general meeting of members.

The general meeting may appoint a General Manager.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the sole signature of the General Manager or by the joint signature of two managers or by the individual signature of a delegate acting within the limits of his powers.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

Art. 15. The business year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 16. Every year on 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31st December 2012.

Subscription

The 125 (one hundred twenty-five) Class A corporate units, 750 (seven hundred fifty) Class B corporate units and 750 (seven hundred fifty) Class C corporate units have been entirely subscribed by the sole member, DUCHEMIN INVESTMENTS LIMITED, with registered office in Tortola, British Virgin Islands.

Payment

All the corporate units have been entirely paid up as follows:

A) The 125 (one hundred twenty-five) Class A corporate units by a contribution in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

B) The 750 (seven hundred fifty) Class B corporate units by a contribution in kind consisting in 750 (seven hundred fifty) corporate units of the Luxembourg limited liability company SUMMERLEE SARL, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, valued at EUR 75,000 (seventy-five thousand Euro).

C) The 750 (seven hundred fifty) Class C corporate units by a contribution in kind consisting in 750 (seven hundred fifty) corporate units of the Luxembourg limited liability company ST. TRINITY SARL, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, valued at EUR 75,000 (seventy-five thousand Euro).

Evidence of the existence of the contribution in kind

Proof of the ownership and the value of such corporate units has been given to the undersigned notary by a declaration issued by the managers of each company attesting the current number of corporate units, their ownership and their true value in accordance with current market trends.

Said declarations, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Effective implementation of the contribution

Thereupon DUCHEMIN INVESTMENTS LIMITED, prenamed, represented as stated above, declares that:

- it is the sole full owner of such corporate units and possesses the power to dispose of such corporate units, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption right nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such corporate units be transferred to him;
- all formalities shall be carried out in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed General Manager of the company for an undetermined period, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Claude POOS, company director, born on 28 August 1966 in Esch-sur-Alzette, residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Are appointed Managers of the company for an undetermined period, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

2. Mrs Myriam SPIROUX-JACOBY, company director, born on 2 October 1963 in Dudelange, residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. Mr Benoît SIROT, Company Secretary, born on 1st May 1965 in Villerupt, France, residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The General Manager and the managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DUCHEMIN INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existante suivant la loi des Iles vierges britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles vierges britanniques, société numéro: 1061433

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 12 décembre 2012.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de PUNTA LADA S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 162.500 (cent soixante-deux mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de catégorie A, 750 (sept cent cinquante) parts sociales de catégorie B et 750 (sept cent cinquante) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins un gérant, associé ou non, nommé par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés pourra nommer un gérant.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant ou par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de catégorie A, 750 (sept cent cinquante) parts sociales de catégorie B et 750 (sept cent cinquante) parts sociales de catégorie C ont été entièrement souscrites par l'associée unique, DUCHEMIN INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles vierges britanniques.

Paiement

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées comme suit:

A) Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de catégorie A par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

B) Les 750 (sept cent cinquante) parts sociales de catégorie B moyennant un apport en nature consistant en 750 (sept cent cinquante) parts sociales de la société SUMMERLEE SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, évaluées à EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros).

C) Les 750 (sept cent cinquante) parts sociales de catégorie C moyennant un apport en nature consistant en 750 (sept cent cinquante) parts sociales de la société ST. TRINITY SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, évaluées à EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport en nature

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration émise par les gérants de chaque société attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Ces déclarations, signées "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Réalisation effective de l'apport

Alors, DUCHEMIN INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, a déclaré:

- être la seule pleine propriétaire de ces parts sociales et posséder les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associée unique

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de Gérant de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Claude POOS, administrateur de société, né le 28 août 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

2. Madame Myriam SPIROUX-JACOBY, administrateur de société, née le 2 octobre 1963 à Dudelange, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. Monsieur Benoît SIROT, "Company Secretary", né le 1^{er} mai 1965 à Villerupt, France, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HANSEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59691. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008078/283.

(130008418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Mars Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.934.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015841/11.

(130018431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Monier Special Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.559.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 décembre 2012

En date du 28 décembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Klaus-Peter KISSLER de son mandat de gérant de classe B de la Société avec au 31 décembre 2012;
- de nommer Monsieur Ole Fritjof OLDENBURG, né le 14 mai 1976 à Preetz, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2013.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- BNP Paribas S.A., gérant de classe A
- Monsieur DINANDT Pepijn R., gérant de classe A
- Monsieur NOTTIN Fabrice A., gérant de classe A
- Monsieur KOCH Jurgen, gérant de classe A
- Monsieur SADDI Karim, gérant de classe A
- Monsieur ROBYNS Dominique, gérant de classe B
- Monsieur OLDENBURG Ole Fritjof, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Monier Special Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013015848/28.

(130018708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Oakmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 150.852.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet au 22 novembre 2012, le siège social de la société OAKMONT S.à r.l., immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150852.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2013015918/12.

(130018588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Ochs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 105.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Heinrich-Werner Ochs.

Référence de publication: 2013015920/11.

(130018772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

GS Lux Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 88.045.

Il résulte de l'amendement aux transferts de parts sociales daté du 14 janvier 2013, avec effet rétroactif au 8 juillet 2011, que:

- 22 parts sociales détenues dans GS Lux Management Services S.à r.l. par Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4247844;

ont été transférées à:

- GS Capital Partners VI Fund, L.P., ayant son adresse professionnelle au 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4298631 et détient désormais 24 parts sociales;

- GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., ayant son adresse professionnelle au Ugländ House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-19252 et détient désormais 24 parts sociales;

- GS Capital Partners VI Parallel Fund, L.P., ayant son adresse professionnelle au 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4210108 et détient désormais 24 parts sociales;

- GS Capital Partners VI GmbH & CO.KG., ayant son adresse professionnelle au Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, enregistrée auprès du Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRA 43550 et détient désormais 24 parts sociales;

- GSLP I Onshore Investment Fund, L.L.C., ayant son adresse professionnelle au 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4543633 et détient désormais 31 parts sociales;

- GSLP I Offshore Investment Fund A, L.P., ayant son adresse professionnelle au Ugländ House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-26064 et détient désormais 31 parts sociales;

- GSLP I Offshore Investment Fund B, L.P., ayant son adresse professionnelle au Ugländ House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-26085 et détient désormais 31 parts sociales;

- GSLP I Offshore Investment Fund C, L.P., ayant son adresse professionnelle au Ugländ House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-26088 et détient désormais 31 parts sociales;

- GS Mezzanine Partners V Onshore Fund, L.P., ayant son adresse professionnelle au 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4421932 et détient désormais 24 parts sociales;

- GS Mezzanine Partners V Offshore Fund, L.P., ayant son adresse professionnelle au Ugländ House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-21442 et détient désormais 24 parts sociales;

- GS Mezzanine Partners V Institutional Fund, L.P., ayant son adresse professionnelle au Ugländ House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-21441 et détient désormais 24 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Lux Management Services S.à r.l.

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2013008617/50.

(130009641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.